

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE
VALORISATION DES DECHETS MENAGERS
DU HAINAUT-VALENCIENNOIS**

(constitué par arrêté préfectoral du 14 février 1973)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET :
Affectation du
résultat 2022

Le Comité du syndicat intercommunal de valorisation des déchets ménagers du Hainaut Valenciennois, s'est réuni le **jeudi 09 mars 2023 à 18h15**, dans les locaux d'ECOVALOR, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDRIN, sur convocation datée du 27 février 2023 et régulièrement adressée le 03 mars 2023.

Etaient présents en qualité de délégués titulaires

N° CS 2023-7

Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole :

ANDRE Liliane	BAUDRIN Philippe
BISIAUX Christian	CELLIER Bruno
COLLET Eric	DELANNOY Jean-Luc
DELFERIERE Jérôme	DUBRULLE José
DUCATILLON François	GIADZ Thierry
MIKULA Pierre	SOIGNEUX Joël
THEOLAT Josée	ZINGRAFF Raymond

Le président
certifie sous sa
responsabilité le
caractère
exécutoire de cet
acte en vertu de
son dépôt en sous-
préfecture le
.....et de
sa publication sur
le site internet le
.....

Communauté de communes du Pays Solesmois :

LEMEITER Jean-Marc	SEMAILLE Denis
--------------------	----------------

Etaient présents en qualité de délégués suppléants

Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole :

-----	-----
-------	-------

Communauté de communes du Pays Solesmois :

-----	-----
-------	-------

Etaient absents excusés en qualité de délégués titulaires

Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole :

BUSTIN David	DUFOUR-LEFORT Régis
GOLINVAL Philippe	MARCHANT Guy
POPULIN Agostino	VANESSE Didier
VINCENT Alain	-----

Communauté de communes du Pays Solesmois :

FLAMENGT Georges	-----
------------------	-------

Etaient absents excusés en qualité de délégués suppléants

Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole :

DERNONCOURT Corinne	DOLET Agnès
DUBOIS Elisabeth	-----

Communauté de communes du Pays Solesmois :

GERNET Gilbert	-----
----------------	-------

Etaient absents en qualité de délégués titulaires

Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole :

COLSON Aurore	FRANCOIS-LAGNY Sandrine
GRINER Pierre	RAOUT Michel

Communauté de communes du Pays Solesmois :

-----	-----
-------	-------

Etaient absents en qualité de délégués suppléants

Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole :

BIGAILLON Laurent	DELGARDE Marie-Tiphaine
DEPAGNE Chloé	DESFORGES Maurice
DI CRISTINA Caroline	DOLPHIN Daniel
FROMONT Denis	HECHT Christophe
HENNEBERT Maurice	HENNION Eric

Communauté de communes du Pays Solesmois :

BOUCLY Jean-Marc	-----
------------------	-------

Procuration : Mr Didier VANESSE donne pouvoir à Mme Liliane ANDRE
Mr Gilbert GERNET donne pouvoir à Mr Jean-Marc
LEMEITER

Nombre de délégués en exercice : 28

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 18

Secrétaire de séance : Mme Liliane ANDRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022,

En application des articles L2311-5, R2311-11 et R2311-12 du CGCT, le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la clôture de l'exercice suivant.

Monsieur le Président rappelle

1 – que l'excédent antérieur (à fin 2021) était de :

Section investissement : + 760 646.42 €

Section de fonctionnement : + 6 162 893.31 €

Et que sur cette somme, 1 224 170.29 € ont été capitalisés sur le 106.8, soit un solde sur le fonctionnement de 4 938 723.02 €.

2 - que le compte administratif 2022 laisse apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement : - 139 318.42 €

Section de fonctionnement : + 2 212 131.08 €

Après avoir examiné le compte administratif, il est proposé au comité syndical d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice 2022	2 212 131,08
B - Résultat antérieur reporté	4 938 723,02
C - Résultat à affecter (A + B)	7 150 854,10
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement	621 328,00
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	135 390,59
F - Besoin de financement	0,00
AFFECTATION (C = G + H)	
G - Affectation en réserve R1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	3 400 000,00
H - Report en fonctionnement R002	3 750 854,10

Les montants nécessaires à l'investissement (travaux d'amélioration de la circulation, travaux liés au marché d'exploitation et le GER) sont affectés à la section d'investissement afin d'éviter l'emprunt.

Le Comité syndical,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (18 voix),

Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 tel que présenté ci-dessus dont 3 400 000 € affectés sur le 106.8.

La secrétaire de séance

Pour copie conforme,
Le Président,

Liliane ANDRE

Philippe BAUDRIN